

TRANSACTION VENTE (IMMOBILIER D' HABITATION & MURS COMMERCIAUX, LOCAUX PROFESSIONNELS ...)

Honoraires à la charge du vendeur. Ce barème concerne la vente de biens à usage d'habitation, les biens à usage de commerce et les locaux commerciaux.

(Vente immobilière : hors immobilier d'entreprise ou commerces et droit au bail.)

Prix de vente	Honoraire TTC TVA applicable 20%
Supérieur à 0€ et inférieur à 50 000€ inclus	4 500€
Supérieur à 50 000€ et inférieur à 70 000€ inclus	7 500€
Supérieur à 70 000€ et inférieur à 100 000€ inclus	8 500€
Supérieur à 100 000€ et inférieur à 140 000€ inclus	9 500€
Supérieur à 140 000€ et inférieur à 200 000€ inclus	10 000€
Supérieur à 200 000€ et inférieur à 400 000€ inclus	5%
Supérieur à 400 000€	4%

IMMOBILIER COMMERCIAL (FONDS DE COMMERCE & DROIT AU BAIL)

Honoraires à la charge du vendeur. Ce barème concerne la vente immobilier d'entreprise ou commerces et droit au bail.)

10% TTC (TVA applicable 20%) du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimum de 8 500€

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par VASTIMMO en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Honoraires à la charge du vendeur sauf indications contraire stipulées au mandat, le cas échéant les honoraires pourront être à la charge du vendeur, de l'acquéreur et/ ou répartie entre les parties.

Honoraires relatifs à la transaction locative

	Bailleur	Locataire
Commerces, locaux professionnels, bureaux ...		
1er Location	10% du loyer HT	15% du loyer HT de l'année 1
Renouvellement	5% du loyer HT	6% du loyer HT de l'année 1
Habitations		
Honoraires liés à la mise en location (frais de visite, de constitution du dossier de location et de la rédaction du bail (décret du 1.8.14 ; art : 1 et 2)	12€ TTC/ m² de surface habitable	12€ TTC/ m² de surface habitable
Honoraires EDL (état des lieux) (décret du 1.8.14 : art 2)	3€ TTC/ m² de surface habitable	3€ TTC/ m² de surface habitable
Renouvellement de bail	8€ TTC/ m² de surface habitable (pour les biens déjà en portefeuille)	Forfait 450€

Forfait minimum de mise en location : 450€ (hors état des lieux)

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par VASTIMMO en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Honoraires à la charge du vendeur sauf indications contraire stipulées au mandat, le cas échéant les honoraires pourront être à la charge du vendeur, de l'acquéreur et/ ou répartie entre les parties.